

Laïcité un bouclier pour les femmes

Michèle Vianès

Mercredi de la mixité

NPNS, 16 janvier 2008, paris

Partout, dans l'espace et dans le temps, on observe les rapports de hiérarchie patriarcale et d'assujettissement des femmes. Quel est le poids des religions, clé du symbolique, dans la formation et le maintien de cette hiérarchie ?

Les religions ont été fixées par des hommes, pour les hommes. Les textes sacrés, transcrits, étudiés, commentés le furent aussi par ces mêmes hommes qui pendant des siècles eurent le monopole de l'accès à la culture. Dans toutes les religions, on retrouve les constantes misogynes qui ont abouti à la discrimination des femmes : elles ont été utilisées par les hommes et les Etats pour posséder le corps et l'esprit des femmes.

Les femmes constatant aujourd'hui que leur place dans les religions est secondaire par rapport aux hommes, alors que leur rôle dans la transmission est primordial, expriment la volonté soit de s'émanciper des religions soit de réinterpréter les textes afin de mettre en place un partage égal du masculin et du féminin dans les institutions, les rituels, les enseignements et la parole théologiques.

1. L'apport de la Révolution française et des premières lois laïques

Héritière des Lumières, « la Révolution est le moment historique de la découverte par la civilisation occidentale que les femmes peuvent avoir une place dans la cité, et non plus simplement dans l'ordre domestique » Elisabeth Sledziewski.

Affirmer que le passé n'est pas immuable et l'avenir différent du présent légitime un espace de revendications pour celles qui refusent d'être soumises parce que femmes. Reconnaître le statut d'individus aux uns entraîne qu'il le soit à tous « quels que soient leur religion, leur couleur ou leur sexe » (Condorcet).

Condorcet affirme, (1790) que l'instruction doit être commune aux hommes et aux femmes, publique, laïque et gratuite. Et surtout que les hommes ne peuvent être libres et égaux si la moitié du genre humain n'est pas libérée de ses entraves séculaires. Il dénonce le rôle des prêtres: en soumettant la sexualité et l'esprit des femmes à une autorité qu'on ne leur demande pas de comprendre, ils les « préparent à la servitude forcée ou volontaire ».

Les lois de Septembre 1792 établissent la laïcisation de l'Etat civil et le divorce : la femme peut choisir son mari et le quitter, les deux époux sont traités à égalité.

Mais l'immense majorité des Révolutionnaires est prise de vertige devant l'émancipation civile des femmes. La Convention ferme les Clubs de Femmes le 30 octobre 1793. Les françaises sont renvoyées dans les bras des prêtres, leurs directeurs de conscience. Il a fallu un siècle pour que les grands républicains réalisent l'erreur. Pour Jules Ferry « celui qui tient la femme tient tout, c'est pour cela que l'Eglise veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève ».

La création de l'Ecole laïque pour les deux sexes (loi du 2 mars 1882) est une première clé qui va permettre d'ouvrir aux filles l'accès à l'égalité des chances.

Une génération après, le 9 décembre 1905, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat est votée. La séparation est indispensable : la religion qui relève de la foi, donc de l'invérifiable, n'a pas à inspirer les lois ni exercer de contrôle sur le politique.

2. La laïcité

L'être humain, homme ou femme, est un être libre grâce à l'usage de sa raison et de son esprit critique : c'est l'idéal laïque.

La laïcité organise l'espace politique qui repose sur la liberté de penser, sur l'égalité en droit et en dignité des options philosophiques ou croyances religieuses et sur la neutralité de l'action publique. Respecter les trois objectifs en même temps n'est ni naturel ni inné, mais construit et acquis. C'est la mission de l'école de la République de l'enseigner et de la faire vivre aux enfants, citoyens en devenir, afin de les libérer de tout assujettissement, de toute servitude volontaire.

L'impartialité dans la garantie de croire, de ne pas croire ou de douter et pour toutes les confessions de pouvoir exercer librement leur culte, sous réserve de ne pas attenter aux libertés d'autrui, ni troubler l'ordre public qui impose à l'Etat, aux agents des services publics et à leurs usagers, la neutralité.

Moyen de faire coexister des femmes et des hommes qui ne partagent pas forcément les mêmes convictions, mais émancipés par une éducation à l'autonomie rationnelle de jugement, l'exigence laïque demande à chacun un effort sur soi. Le lien civique a la prééminence sur tous les particularismes historiques ou religieux, sur les solidarités domestiques locales ou claniques.

« La laïcité est un instrument critique de tout ordre qui se fige dans l'invocation d'une transcendance « divine » ou « civile ». Refus de sacraliser toute doctrine qui serait érigée en absolu échappant à la critique de l'esprit humain, d'essentialiser toute différence entre citoyens. » Georges Corm, *Orient-Occident, la fracture imaginaire*, 2002

La laïcité est la condition et l'expression de la liberté. Le bonnet phrygien, coiffe signalant les esclaves affranchis, est porté par Marianne au début de la République pour symboliser cet affranchissement. Il a disparu des représentations au fur et à mesure de la réalisation de la citoyenneté par des mesures concrètes. Sur la façade de l'Assemblée Nationale, une très belle exposition de photos des militantes de « Ni putes ni soumises », coiffées du bonnet phrygien a rappelé récemment cette symbolique.

La laïcité est le socle de la vie sociale. Elle concerne bien évidemment tous les aspects fondamentaux du fonctionnement de la société, sur les plans politique, économique et social. Elle s'inscrit dans notre vie quotidienne, chaque fois que nous utilisons un service public. Elle est présente dans les actes civils qui ponctuent notre vie (naissance, mariage, décès).

Si dans un Etat une religion est obligatoire ou privilégiée, donc imposée, la liberté de penser n'est plus possible. La religion captant à son profit la puissance publique, il n'y a plus d'égalité. Ceux qui ne croient pas en cette religion ou qui l'interprètent différemment subissent une aliénation de leurs droits fondamentaux en tant que personne humaine.

L'unicité est de façade. Comme la diversité des opinions et l'égalité en droit ne sont pas respectées, les conflits et « guerres des dieux » se développent.

Si dans un Etat toutes les religions sont « reconnues », chaque groupe va pouvoir exiger de respecter ses propres règles de vie communautaire. L'intérêt de chaque groupe primerait sur le bien commun. Cette diversité cristalliserait les différences et érigerait des murs entre les groupes. L'espace public serait morcelé. Il n'y aurait plus émergence de

principes communs supérieurs aux valeurs individuelles, plus de mixité entre les groupes, les mariages endogamiques resteraient la règle. Des éducations particulières diviseraient les enfants et les jeunes avant d'opposer les adultes.

En cas de conflits entre les groupes, pour arbitrer au nom de l'intérêt général, l'Etat qui n'a pas l'outil de la laïcité, laquelle connaît toutes les religions, mais n'en reconnaît aucune, est désarmé. Les pays communautaristes ou multiculturalistes rencontrent des difficultés. Le multiculturalisme exacerbe l'ethnisation des rapports sociaux et provoque l'enfermement « identitaire » qui dresse des murs au lieu de favoriser lien social et projet politique commun.

3. Droits des femmes et autonomie par rapport aux religions

Partout dans le monde, en suivant des cheminements différents, les femmes vont s'affranchir du poids des religions par les revendications de disposer librement de leur corps, de leur esprit et d'avoir la maîtrise de leur désir d'enfant. Au milieu du xx^e siècle, l'avancée des droits des femmes était visible dans tous les pays du monde.

Orientation sociale décisive, l'émancipation féminine a largement infléchi le rapport des femmes à la religion. Son incidence a pris des formes variées, voire opposées, entre progressisme et intégrisme qui troublent profondément l'ordre ancestral, supposé naturel et surnaturel. Toutes les religions voient s'opposer les femmes : les traditionalistes, gardiennes de l'orthodoxie, se considérant comme les seules conformes aux prescriptions de leur Dieu, fidèles et fécondes pour transmettre aux nouvelles générations la foi des anciens jours. Et un courant libéral, pro-choice admettant les mariages interconfessionnels, la maîtrise du désir d'enfant, la prêtreise, les sexualités différentes.

La maîtrise par les femmes de leur désir d'enfants, de leur autonomie financière, de leur corps et leur esprit a paniqué les machocrates qui ont appelé à leur secours les religions.

Les fondamentalismes¹ religieux, ou prétendu tels, considèrent l'émancipation de la femme comme la cause de tous les fléaux de la société, maux qui disparaîtraient si l'on revenait aux conceptions théocratiques patriarcales de domination des hommes et à l'acceptation par les femmes de leur soumission.

Pour convaincre des femmes de revenir aux schémas patriarcaux théocratiques, la soumission à dieu se matérialisant sur terre par la soumission aux hommes, ils utilisent deux types de discours. Un discours hypocrite de protection des femmes et un discours d'intimidation : la menace de punition sur terre ou au ciel, c'est-à-dire éternelle si les femmes n'obéissent pas aux traditions,

La mainmise sur la fécondité et la sexualité des femmes a été et reste le moteur de l'oppression. Les votes conjoints du Saint Siège, de la Pologne, des fondamentalistes protestants américains et des Etats musulmans dans les conférences internationales contre l'accès des femmes aux droits à disposer de leur corps en sont la preuve.

¹ Fondamentalisme : concentration homogène doctrinale et disciplinaire entre les mains de chefs religieux qui réclament une obéissance sans limite. Ils considèrent les objections de la raison comme des tentations du démon et veulent convaincre que le monde serait perdu s'il ne rentrait corps et âme dans le cadre serré des traditions autoritaires. Tous les fondamentalismes sont englobant, règlent la vie quotidienne dans les moindres détails afin de toujours penser à Dieu (nourriture, repas et achats, vêtements, loisirs, vie sexuelle) Ils nécessitent claustration intellectuelle et crédulité.

L'accusation d'ethnocentrisme proférée par ceux qui veulent enfermer les femmes dans les traditions patriarcales a un impact sur les benêts compassionnels. Des personnes (hommes ou femmes) considèrent que l'égalité en droit, principe universel, ne concerne que les Occidentaux et acceptent séparation et inégalité hommes/femmes pour celles qu'elles considèrent définitivement comme « non-occidentales », même s'ils et elles vivent en Occident depuis plusieurs générations !

Le relativisme culturel est du racisme puisqu'il interdit à des personnes de jouir des droits fondamentaux universels.

Conclusion : Toutes les femmes doivent avoir accès aux droits fondamentaux universels

Ne pas être dupe ou complice du discours englobant des fondamentalistes religieux, négation de l'autonomie de l'individu. Pour cela :

1. Affirmer les principes universels d'égalité de dignité des hommes et des femmes.
2. Refuser toute justification religieuse d'atteinte aux droits des femmes. Toutes les femmes et jeunes filles dans un pays ont les mêmes droits.
3. Dénoncer l'argument du relativisme culturel qui permet aux fondamentalistes religieux d'opprimer leurs coreligionnaires, à commencer par les femmes.

Nous sommes bien dans le combat entre traditions archaïques et théocratiques patriarcales et l'idée moderne de laïcité, héritière des Lumières (« Nous avons besoin des lumières, nous avons besoin de la laïcité » Taslima Nasreen) : reconnaître à chacun la même dignité, n'exiger nulle dévotion en contrepartie mais l'adhésion librement consentie à un contrat et à des devoirs de la part de consciences autonomes et libres, c'est-à-dire éclairées, aptes à juger et capables de vouloir.